



CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n° 5
Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 19 septembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : dix-sept heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Magali CHANTREL, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE.

Absents, excusés : Daniel BONNEFOY qui a donné procuration à Guy METIVIER, et Fabrice LLABOUR.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Madame Huguette VILLELONGUE est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Ordre du jour :

1. - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2024.
2. - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.
3. - Adhésion au groupement de commande de la CCHV pour des actions de formation.
4. - Demande de subvention pour mise en sécurité du moteur de la chambre négative du multiple rural.
5. - Convention de mise à disposition d'un intervenant de l'école de musique à l'école.
6. - Règlement intérieur de l'aire de camping-car.
7. - Annulation de créances non recouvrables.
8. - Décision modificative budgétaire.
9. - Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2024

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable

La communauté de communes du Haut-Vallespir a transmis le Rapport Prix et Qualité du Service Public relatif à la distribution d'eau potable, pour prise de connaissance et approbation.

Monsieur le Maire a présenté ce rapport au conseil municipal qui en a pris connaissance et l'a approuvé à l'unanimité.

3 – Adhésion au groupement de commande de la CCHV pour des actions de formation

La communauté de communes du Haut-Vallespir a décidé de créer un groupement de commandes pour les formations des salariés, et notamment celles relatives au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES). La liste des formations n'est ni limitative ni restrictive.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion au groupement de commande de la CCHV cette adhésion a été approuvée à l'unanimité.

4 – Demande de subvention pour mise en sécurité du moteur de la chambre froide négative du multiple rural

Monsieur le Maire expose, que cet été, le moteur de la chambre froide négative du multiple rural, a été en surchauffe, et s'est mis en sécurité donc à l'arrêt. Cette panne, peut se reproduire en période de forte chaleur. Il est indispensable de déplacer ce moteur à l'extérieur. Cette opération a un coût estimé à Cinq Mille Deux Cent Dix Euros H T (5 210,00€) soit Six Mille Cent Quarante Quatre Euros TTC (6 144,00€). Une demande de subvention auprès du département doit être effectuée.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du département, et autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention pour la mise en sécurité du moteur de la chambre froide négative du multiple rural.

5 – Convention de mise à disposition d'un intervenant de l'école de musique à l'école

Aux termes d'une convention, la communauté de communes du Haut Vallespir met à la disposition de l'école de Saint-Marsal un agent de l'école de musique intercommunale pour réaliser des interventions à concurrence d'une heure tous les quinze jours. La communauté de communes recrute le professeur de musique et prend à sa charge la moitié du coût, l'autre moitié soit la somme de Mille Sept Cents Euros (1 700,00€) est à la charge des quatre communes.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition de l'école de Saint-Marsal d'un agent de l'école intercommunale de musique, sa reconduction annuelle tacite, et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

6 – Règlement intérieur de l'aire de camping-car

Monsieur le Maire relate que pour donner suite à la réorganisation de l'aire de camping-cars, le règlement paraît nécessaire. La nouvelle aire, limitée à cinq (5) emplacements, se situera sur la parcelle cadastrée à la section C 139 lieu-dit Camp d'en Pla. Les tarifs sont : Trois Euros (3,00€) pour la nuitée, et Un Euro (1,00€) pour la douche.

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement de l'aire de camping-cars et approuve à l'unanimité les tarifs.

7 – Annulation de créances non recouvrables

Sans objet

8 – Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les modifications budgétaires ci-après, afin de permettre le paiement de différentes dépenses.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Section de fonctionnement dépenses	compte 6218	+	400,00
	compte 65313	+	600,00
	compte 6541	-	1 000,00

Section investissement dépenses	compte 21538 op 74	-	5 070,00
	compte 2041 op 74	+	5 070,00
	compte 2158	-	6 200,00
	compte 2158 op 77	+	6 200,00
	compte 203 op 41	-	30 184,92
	compte 2138 op 41	+	30 184,92

9 – Questions diverses

. la mise en service de la station d'épuration est prévue avant la fin de l'année (manque notamment le branchement électrique par Enedis, les pompes de la station de relevage).

. la démolition de l'ancien transformateur électrique aura lieu entre mi-octobre et mi-novembre.

. la tranche actuelle des travaux pour la fibre, est l'alimentation de Taulis et La Bastide

. la réhabilitation du chemin communal de la Fount d'en Pla, est envisagée

Ont été également évoqués : l'achat d'un autre panier de basket ; l'élagage des arbres et de la haie proches de l'atelier municipal ; le réseau téléphonique ne fonctionne pas lors des coupures de courant ;

Les travaux envisagés pour l'année 2025 : à l'école, remplacement de la chaudière et réhabilitation de l'appartement ; installation par le SYDEL des ombrières photovoltaïques au nouveau parking.

La séance est levée à dix-neuf heures.

Le Président :

La secrétaire :